

Erreurs médicales



Philippe Cailliau et le portrait de sa fille, Mélanie, décédée, selon lui, suite au mauvais diagnostic d'un médecin généraliste.

Le long combat

La Justice est-elle trop clémente envers les médecins? Oui, clament les parents de Mélanie Cailliau, décédée faute de bons soins. Leur médecin comparait en correctionnelle ce mercredi.

Mélanie Cailliau était une jolie jeune fille de 22 ans. Pleine d'avenir, elle étudiait avec succès le marketing à Bruxelles. Le 28 mai 2004, à 18 jours de décrocher son diplôme, elle décède, chez elle, d'une grave affection cardiaque.

Pourtant, cinq heures avant son décès, elle était auscultée par un médecin généraliste. Selon les parents de Mélanie, le praticien avait sous les yeux tous les symptômes de la maladie: déficiences cardiaque et pulmonaire, tension basse, rétention d'eau, douleurs et fatigue intense. Durant cette consultation médicale,

ment. En clair: l'honneur et la réputation du médecin sont saufs, malgré une condamnation à une période probatoire de trois ans.

Le ministère public interjette appel, ce qui conduira le généraliste à comparaître ce mercredi 13 juin devant la 54^e chambre correctionnelle de Bruxelles. Fini l'anonymat. Les débats seront publics. Nous avons pourtant décidé de ne pas divulguer le nom du praticien, par respect pour la présomption d'innocence. Précisons également que nous avons voulu lui donner la parole, invitation qu'il a déclinée. "Je ne m'exprimerai qu'à l'issue du jugement", nous a-t-il déclaré.

ciation entre déficience cardiaque et varicelle. Vous savez, mon dossier est d'une grande simplicité: il n'y a ni tort partagé, ni aléa thérapeutique. Il s'agit de négligences cumulées qui ont conduit à la catastrophe. Dans un premier temps, le médecin a traité le cas de notre fille par téléphone et l'a rassurée. Quand une patiente se plaint de fatigue et de rétention d'eau, la moindre des choses, c'est de la recevoir dans son cabinet ou de la rediriger vers les urgences d'un hôpital. Quand il l'a enfin accueillie, soit cinq heures avant son décès, il n'a pas voulu l'hospitaliser pour ne pas reconnaître son erreur et perdre la face. A ce moment-là, il était trop tard: sans doute était-il psychologiquement verrouillé.

Mélanie perd même connaissance. Mais plutôt que de l'hospitaliser, ce qui aurait peut-être pu la sauver, le médecin lui recommande quelques jours de repos chez papa-maman, après avoir diagnostiqué de la fatigue et du stress dus aux examens. Il lui prescrit d'ailleurs un médicament pour lui dénouer l'estomac. En fait, un antidépresseur risquant de provoquer des arythmies cardiaques.

Dans la nuit qui suit, la fille unique de Philippe et Josiane Cailliau succombe après avoir été emmenée, inconsciente, aux urgences de l'hôpital Saint-Luc tout proche. Les résultats de l'autopsie ne laissent planer aucun doute: Mélanie souffrait d'une myocardite aiguë provoquée par une varicelle que la jeune fille avait contractée quelques semaines plus tôt.

Bien que prévenu par l'hôpital, le médecin généraliste ne contactera jamais les Cailliau, ce qui pousse ceux-ci à déposer plainte devant le conseil de l'Ordre des médecins en août 2004. Vu "la réaction insatisfaisante de l'Ordre", dixit Philippe Cailliau, les parents décident de porter l'affaire devant la Justice. Nous sommes en novembre 2004. Un an plus tard (le 14 novembre 2005), le médecin généraliste est inculpé pour homicide involontaire. En août 2006, la chambre du conseil du tribunal de première instance de Bruxelles, réunie à huis clos, reconnaît le généraliste coupable mais suspend le prononcé du juge-

Au-delà du simple fait divers, le décès de Mélanie Cailliau met en lumière le calvaire de ces familles endeuillées suite à une faute ou un aléa thérapeutique. Malgré la nouvelle loi sur les erreurs médicales (à partir de juillet 2008, les victimes ne devront plus établir la preuve d'une faute médicale pour être financièrement indemnisées par un fonds en cours de constitution), bon nombre de personnes concernées se sentent encore incompréhensibles de la Justice, car celle-ci ne renvoie que rarement des médecins devant les tribunaux. Les Cailliau veulent que cette habitude change. D'abord abattus, ils se sont lancés avec une rare pugnacité dans un combat pour briser la relative omerta du corps médical et en finir avec le sentiment d'impunité que nourrissent certains praticiens.

"Jamais l'argent ne remplacera notre fille."

➔ Est-ce qu'un médecin n'a pas droit à "son mauvais jour"?
P.C. - (Ironique.) Jouons aux analogies. Je travaille dans le contrôle aérien. Un aiguilleur du ciel, qui peut contrôler jusqu'à 15 avions en même temps, peut aussi avoir son mauvais jour. Il commet une erreur? Oh, après tout, il ne provoque que quelques milliers de morts. Revenons à ma fille: tous les médecins que j'ai rencontrés ont qualifié le décès de Mélanie d'inacceptable.

➔ Trois ans plus tard, comment vivez-vous le décès de votre fille?
PHILIPPE CAILLIAU. - Chaque jour, mon épouse et moi-même, nous nous réveillons et nous nous endormons avec Mélanie en tête. Ma mère va tous les matins se recueillir devant sa tombe. Elle admet mieux le décès de son mari que celui de sa petite-fille.

➔ Que reprochez-vous exactement au médecin généraliste qui a traité votre fille?
P.C. - Ne pas avoir été suffisamment prudent et ne pas avoir mis en route les moyens nécessaires pour poser un diagnostic exact. Je ne lui reproche même pas d'être passé à côté de l'association entre déficience cardiaque et varicelle. Vous savez, mon dossier est d'une grande simplicité: il n'y a ni tort partagé, ni aléa thérapeutique. Il s'agit de négligences cumulées qui ont conduit à la catastrophe. Dans un premier temps, le médecin a traité le cas de notre fille par téléphone et l'a rassurée. Quand une patiente se plaint de fatigue et de rétention d'eau, la moindre des choses, c'est de la recevoir dans son cabinet ou de la rediriger vers les urgences d'un hôpital. Quand il l'a enfin accueillie, soit cinq heures avant son décès, il n'a pas voulu l'hospitaliser pour ne pas reconnaître son erreur et perdre la face. A ce moment-là, il était trop tard: sans doute était-il psychologiquement verrouillé.

➔ Confrontés à un drame semblable, bon nombre de parents, abattus, auraient laissé tomber. Pourquoi pas vous?
P.C. - Parce que je veux faire bouger les choses. Notre fille, je refuse qu'elle soit morte pour rien. Si seulement mon combat pouvait éviter que des tragédies similaires se reproduisent... Ma crainte, c'est qu'on envoie un signal rassurant aux médecins: on vous protège et les assurances indemnisent. Ceci dit, je refuse l'amalgame: la très grande majorité des médecins sont compétents. Mais je déplore que les brebis ➔

→ galeuses du corps médical bénéficient d'une protection extraordinaire en justice. Quant au conseil de l'Ordre des médecins, il est parfaitement incapable de faire le ménage dans ses rangs.

→ Que pensez-vous de l'Ordre des médecins?

P.C. - Quand les trois médecins et l'assesseur du conseil de l'Ordre nous ont reçus, ils nous ont appris que nous n'aurions jamais accès au dossier, ni aux suites données à notre plainte. Ils nous ont assommés de reproches. Nous avons l'impression d'être des accusés devant un tribunal. De ce que j'ai pu en voir, j'estime que l'Ordre des médecins ne sert strictement à rien pour traiter les erreurs médicales et aider les victimes. Si on ne le supprime pas, il faut en tout cas le réformer en séparant ce qui est éthique et disciplinaire. Il faut aussi obliger cette institution à communiquer publiquement ses décisions.

→ Avez-vous encore foi en la médecine?

P.C. - Je suis devenu prudent. Et j'encourage tout le monde à ne pas se laisser impressionner par le titre de docteur et la blouse blanche. Quand on s'adresse à un médecin, on n'a pas les moyens de savoir s'il est bon ou mauvais. Alors, pour les problèmes sérieux, je recommande de prendre l'avis d'un deuxième, voire d'un troisième praticien. Quant au corps médical, je lui reproche son hermétisme et son corporatisme en cas d'erreur médicale. Pour assurer sa défense, le généraliste inculpé a bénéficié de la part de six de ses confrères de certificats, que je qualifie "de complaisance", pour lui donner les excuses de ne pas avoir agi convenablement. Moi, j'ai eu toutes les peines du monde à obtenir un document médical allant dans l'autre sens. Moralité: on ne lutte pas à armes égales, que l'on soit médecin ou victime. Et cela, c'est contraire à la Convention européenne des droits de l'homme.

→ Jusqu'où vous battrez-vous?

P.C. - Jusqu'au bout, c'est-à-dire devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, si aucune peine n'est prononcée. Je veux aussi donner une dimension politique à mon action. J'ai beaucoup écrit à Laurette Onkelinx, ministre de la Justice, et à Rudy Demotte, ministre de la Santé. J'ai aussi rencontré des parlementaires de différents bords (MR, PS, cdH, Ecolo, CD&V). En raison des élections, ces démarches sont au point mort. Mais dès que la nouvelle Chambre sera composée, je relancerai ma demande d'audition parlementaire afin de sensibiliser les députés aux cas de décès suite à des erreurs médicales. En attendant, je poursuis mes efforts de sensibilisation individuelle. Mélanie était ma fille unique. Sa disparition m'a privé d'avenir. L'héritage que je laisserai, ce ne sera pas de l'argent mais mon combat. Mélanie aura au moins servi à faire évoluer les mentalités.

Julien Bosseler



Reporters

“Gardez confiance en nous”

Je comprends la colère et le désarroi de ces parents, réagit Katrin Koujoumdjisky, généraliste urgentiste depuis 22 ans. Et je comprends qu'ils souhaitent voir ce médecin reconnu responsable et sa réputation entachée. D'après ce que je sais du dossier, il me semble qu'il y avait assez de critères présents pour qualifier la situation de préoccupante et pour rediriger cette patiente rapidement vers une garde hospitalière. Il n'en reste pas moins que, chaque jour, des milliers de médecins sauvent des milliers de vies. Jeter le discrédit sur toute une profession pour un praticien manquant manifestement de compétence serait enlever cette confiance,

“Chaque jour, des milliers de médecins sauvent des milliers de vies.”

ô combien nécessaire, lorsqu'un être cher nécessite 'l'art de guérir'.”

Au regard du lobbying mené par Philippe Cailliau auprès du monde politique pour plus de sévérité pénale envers les médecins, notre interlocutrice met

en garde contre de possibles dérives: “Regardez les Etats-Unis où les médecins privilégient la césarienne pour écarter tout danger lié à l'accouchement et donc toute poursuite. Il y a même des avocats campés à la sortie des hôpitaux pour racoler des plaignants. D'ici peu, nous pourrions vivre la même chose en Belgique.”

Katrin Koujoumdjisky s'inquiète aussi de la pression qu'exerce l'Institut national d'assurance maladie-invalidité sur les mé-

decins: “L'Inami nous pousse à l'économie en limitant les examens techniques et en pourchassant les médecins surconsommateurs. Vous savez, un intense mal de tête peut, sans autre signe, être le seul symptôme d'une hémorragie cérébrale... ou d'une simple crise de migraine. A qui faire passer un scanner et selon quel critère? Il faut parfois faire confiance au feeling du médecin et pas seulement à des contraintes administratives.”

Reste la mise en cause de l'Ordre des médecins. “J'ai du respect pour cette institution, assure le Dr Koujoumdjisky. Nous sommes attaquables de toutes parts. L'Ordre nous protège dans l'exercice risqué de notre métier. Moi, ça me rassure.” Taxé par Philippe Cailliau “d'incapable de faire le ménage dans ses rangs”, l'Ordre, contacté par nos soins, s'est exprimé par l'intermédiaire de son vice-président, Marc Nollevaux. Mais uniquement par écrit. Dommage, car cela nous a empêchés de rebondir sur ses réponses. “Certes, les conseils de discipline n'évitent pas tous les manquements déontologiques. Les tribunaux n'évitent pas non plus tous les délits”, nous écrit le Dr Nollevaux. Plutôt sibyllin, non?

“Quant à la non-publicité des décisions, poursuit-il, je crois qu'il faudra bien un jour en discuter. Une interdiction complète de la communication, héritée de la tradition, crée des difficultés et des suspicions dont on pourrait se passer. Mais une transparence totale risque d'encourager la tendance à la vindicte. Un juste milieu doit être trouvé.” L'Ordre se dit donc prêt à un vent frais d'évolution... mais sans révolution.